République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VALAVOIRE - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 24 avril 2026 à 10 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Hervé MIRAN.

Secrétaire de la séance : Magali COLOMBERO

Présents : Hervé MIRAN, Marthe LECAPELAIN, Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER
Représentés : Patrice SCHULZ représenté par Magali COLOMBERO, Véronique PICHON représentée par Marthe LECAPELAIN, Gilles DURAND représenté par Robert LIEUTIER
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

- Vote du Compte Financier Unique du Budget Général 2025
- Vote du Compte Financier Unique du Budget de l'Eau et de l'Assainissement 2025
- Affectation des résultats
- Vote des taxes locales
- Vote du Budget Général 2026
- Vote du Budget de l'Eau et de l'Assainissement 2026

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h01

Délibérations du conseil :

VOTE du Compte Financier Unique 2025 du Budget Général (N° DE_2026_3_1)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Valavoire

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de la commune de Valavoire

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme LECAPELAIN Marthe, 2è adjointe au maire

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

VALAVOIRE - VALAVOIRE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	71 294,00	100 278,00	171 572,00
	Recettes réalisées (1)	B	26 614,54	94 160,38	120 774,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	84 204,00	129 710,00	213 914,00
	Dépenses réalisées (1)	E	22 844,50	70 453,89	93 298,39
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	3 770,04	23 706,49	27 476,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 910,07	162 524,62	175 434,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	16 680,11	186 231,11	202 911,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	16 680,11	186 231,11	202 911,22

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, par 6 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions ,**

Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE / SE PRONONCE CONTRE le CFU 2025 de la commune de Valavoire

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 24/04/2026

Le président de séance

Le maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché en mairie le 04/05/2026 et transmis en préfecture le 04/05/2026

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de Valavoire dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Délibération : adoptée

6 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions ,

VOTE du Compte Financier Unique 2025 du Budget de l'eau et de l'assainissement (N° DE_2026_3_2)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Valavoire

Vu le Compte Financier Unique 2025 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Valavoire

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des

membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme LECAPELAIN Marthe

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

SERVICE EAU DE VALAVOIRE - SERVICE EAU DE VALAVOIRE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	65 426,00	52 000,00	117 426,00
	Recettes réalisées (1)	B	42 329,76	11 683,01	54 012,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	62 903,00	52 000,00	114 903,00
	Dépenses réalisées (1)	E	39 595,77	17 653,83	57 249,60
	Restes à réaliser	F	15 306,50	0,00	15 306,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 733,99	-5 970,82	-3 236,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 522,83	0,00	-2 522,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	211,16	-5 970,82	-5 759,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-15 306,50	0,00	-15 306,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-15 095,34	-5 970,82	-21 066,16

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions,

Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement de la commune de Valavoire

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 24 avril 2026

La présidente de séance, LECAPELAIN Marthe

Le maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché en mairie le 04/05/2026 et transmis en préfecture le 04/05/2026

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de Valavoire dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Délibération : adoptée

6 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions,

<u>Affectation des résultats 2025</u> (N° DE_2026_3_3)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de la 2è Adjointe, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite des résultats de clôture de l'exercice 2025

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025 AUX BUDGETS 2026

BUDGET PRINCIPAL 2025	
Résultat de la section fonctionnement	
Résultat de l'exercice	23 706.49
Résultat reporté de l'exercice antérieur	162 524,62
Résultat de clôture à affecter	186 231.11
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement	3 770.04
Résultat reporté de l'exercice antérieur	12 910.07
Résultat cumulé	16 680.11
RAR en dépenses	0
RAR en recettes	0
Solde des RAR	0
Besoin de financement	0
Affectation du résultat	
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	0
Dotation complémentaire en réserves 1068	0
Excédent reporté en section de fonctionnement 002	186 231.11

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2025	
Résultat de la section d'exploitation	
Résultat de l'exercice	- 5 970.82
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0
Résultat de clôture à affecter	- 5 970.82
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement	2733.99
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 2 522,83
Résultat cumulé	211.16
RAR en dépenses	15 306.50
RAR en recettes	0
Solde des RAR	- 15 306.50
Besoin de financement	0
Affectation du résultat	
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	0
Dotation complémentaire en réserves 1068	0
Excédent reporté en section de fonctionnement 002	0

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe service de l'eau, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du

bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Fait et délibéré à Valavoire,

Les jours, mois et an que dessus

Mme LECAPELAIN Marthe, Présidente de séance

Délibération : adoptée
Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0

<u>Taxes locales</u> (N° DE_2026_3_4)

Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de conserver les taux de référence des taxes locales 2025 pour l'année 2026.

Taxes locales directes	Taux de référence en 2025	Taux proposés pour 2026	Taux votés pour 2026
TAXE FONCIERE BATIE (TFPB)	27,30%	27,30%	27,30%
TAXE FONCIERE NON BATIE (TFPNB)	33,29%	33,29%	33,29%
TAXE D'HABITATION (TH)	7,55%	7,55%	7,55%

Fait et délibéré à Valavoire,

Les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire, Hérvé MIRAN

Délibération : adoptée
Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0

<u>BUDGET GENERAL 2026</u> (N° DE_2026_3_5)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la section d'investissement par opération et la section de fonctionnement dans sa globalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

Pour la section de Fonctionnement, adopte à l'unanimité, l'ensemble des dépenses et des recettes présentées :

Pour la section d, Investissement, adopte à l'unanimité, l'ensemble des dépenses et des recettes présentées :

Section de Fonctionnement, en suréquilibre : 190 813.05 € en dépense et 274 287.11 € en recettes

Section d'Investissement, équilibrée en dépenses et en recette pour un montant de 74 900.00 €

Détails des opérations en section d'investissement :

Pour l'opération n°105 : Garage municipal : 25 000.00 euros

Pour l'opération n° 106 : voirie : 11 000.00 euros

Pour l'opération n°89 : Aménagement de terrains : 3 400.00 euros

Pour l'opération n°108 : Déneigeuse : 500.00 euros

Pour l'opération n°110 : Jardins : 4000.00 euros

Pour toutes les autres lignes (opérations financières, d'ordre et non individualisées), adopte à l'unanimité, les opération ((opérations financières, d'ordre et non individualisées) en dépenses et en recette d'investissement.

Le Conseil municipal adopte le Budget Général pour les montants suivants : 31 000.00 euros

Délibération : adoptée
Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0

<u>Budget Eau et Assainissement 2026</u> (N° DE_2026_3_6)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement de la commune pour 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le Budget de l'Eau et de l'Assainissement de la commune pour 2026 pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement, équilibrée en dépense et en recettes pour : 55 842.16 EUROS

Section d'Investissement, équilibrée en dépenses et en recettes pour : 41 087.50 EUROS

Fait et délibéré à Valavoire,

Les jours, mois et an que dessus

Monsieur le Maire, Hervé MIRAN

Délibération : adoptée
Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Questions diverses :

- Réparation de la toiture de l'église : Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise « La Petite Couverture » d'un montant de 550 euros nets. Cette entreprise a refait la toiture de l'église de Nibles qui semble bien réalisée.

La séance est levée à 12h32

Hervé MIRAN **Marthe LECAPELAIN**
Président de séance



Magali COLOMBERO
Secrétaire de séance

